

M A I R I E
D E
L O N S - L E - S A U N I E R

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
D U J U R A



PM/JF

Arrêté P.2021-050

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Geoffrey VISI



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Monsieur **Geoffrey VISI**, Conseiller Municipal,
- CONSIDÉRANT que tous les Adjointes sont déjà titulaires d'une délégation de fonctions,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Geoffrey VISI**, Conseiller Municipal, pour les affaires relevant du cadre de Vie.

Article 2 : Monsieur **Geoffrey VISI** sera chargé, sous l'autorité du Maire, des mobilités, de l'environnement, de la végétalisation, de l'énergie, de la chaufferie bois, des nuisances sonores et de la gestion des Ressources.

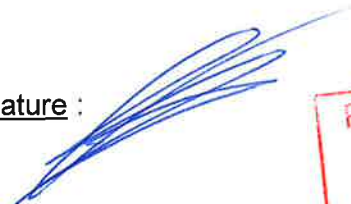
Il participera au Groupe de Travail « Voirie – Urbanisme – Espaces Verts – Transition Écologique – Travaux et Sécurité ».

Article 3 : Monsieur **Geoffrey VISI** participera, en tant que titulaire, aux réunions du Conseil Exécutif.

Article 4 : La présente délégation est donnée pour la durée du mandat municipal.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Signature :



Paraphe :

GV

Lons-le-Saunier, le 15 septembre 2021

Le Maire,



Jean-Yves RAVIER